

**DEPARTEMENT DU NORD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 23 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à dix heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Georges Ficheux (grande salle) située rue du Collège à Estaires, sous la présidence de madame Francine MOURIKS, Conseillère déléguée puis de monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTAND, Michel DEHAENE, Catherine BAUDRY, François-Xavier HENNEON, Marie HOUSSIN, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Monique DUHAYON, Stéphane GLORANT, Brigitte CAMPAGNE, Audrey BOUQUET, Romain BUISINE, Francine MOURIKS, Rémi ROMMELARD, Véronique VANMEENEN, Dimitri DUQUENNE, Bérengère MAHAUDEN, Yann NORMAND, Anaïs BUISSON, Michaël PARENT, Laetitia LEGRAND, Guy CLAREBOUT, Isabelle LEMAIRE OREC, Bruno WILLERON, Jimmy MASSON.

Procurations : Monsieur Bernard BAES à monsieur Michel DEHAENE  
Madame Mélina CHRETIEN à monsieur Guy CLAREBOUT

Secrétaire de séance : Rémi ROMMELARD

**PROJETS DE DELIBERATIONS :**

1) Élection du Maire.

**Monsieur Bruno FICHEUX est élu maire à la majorité avec 22 voix. Monsieur Michaël PARENT recueille 7 voix.**

2) Détermination du nombre d'adjoints.

**La création de 8 postes d'adjoints au maire est approuvé à la majorité avec 22 voix pour et 7 abstentions (mesdames et messieurs Michaël PARENT, Laetitia LEGRAND, Guy CLAREBOUT, Isabelle LEMAIRE OREC, Bruno WILLERON, Mélina CHRETIEN et Jimmy MASSON).**

3) Élection des adjoints.

**La liste présentée par madame Dorothée BETRAND obtient la majorité avec 22 voix pour, 2 bulletins blancs et 5 bulletins nuls.**

4) Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu, conformément à l'article L.2121-7 du code général des Collectivités Territoriales.

5) Délégations permanentes au Maire - Application de l'article L.2122-22 du code général des Collectivités Territoriales.

**Approuvé à l'unanimité.**

6) Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux - Application de l'article L.2123-20 du code général des Collectivités Territoriales - Fixation du tableau des indemnités.

**Approuvé à la majorité avec 22 voix pour, 5 voix contre (mesdames et messieurs Bruno WILLERON, Michaël PARENT, Laetitia LEGRAND, Isabelle LEMAIRE OREC et Jimmy MASSON) et 2 abstentions (Monsieur Guy CLAREBOUT et madame Mélina CHRETIEN).**

Séance close à 11h36

Fait à Estaires, le 25 mai 2020  
Le Maire,  
Bruno FICHEUX